

08 novembre

**Zoran Žigić:
libération
anticipée refusée**

Le Président du TPIY, le Juge Patrick Robinson, a rendu le 8 novembre une décision rejetant la demande de libération anticipée de Zoran Žigić, qui purge actuellement sa peine en Autriche. Les autorités autrichiennes ont fait savoir au Tribunal que le détenu peut bénéficier d'une mise en liberté anticipée depuis le 16 octobre 2010, ayant purgé la moitié de sa peine.

Zoran Žigić, qui était chauffeur de taxi, a été mobilisé pour servir en tant que policier de réserve pendant le conflit en Bosnie. Il a été jugé par le TPIY dans l'affaire *Kvočka et consorts* et déclaré coupable de persécutions pour des raisons politiques, raciales et religieuses, ainsi que de meurtre et de torture perpétrées dans le camp de Keraterm. Il a également été reconnu coupable de traitement cruel au camp de Trnopolje. Le 28 février 2005, la Chambre d'appel a confirmé la peine de 25 ans d'emprisonnement imposée par la Chambre de première instance.

Le Président Robinson a estimé que certes Zoran Žigić avait « fait preuve d'une certaine volonté de réinsertion – même si celle-ci est limitée- mais que d'autres facteurs importants militent contre sa libération anticipée. » « Les crimes de Zoran Žigić sont très graves » et le Tribunal a pour pratique de considérer que des personnes reconnues coupables ne peuvent bénéficier d'une mise en liberté anticipée que lorsqu'elles ont purgé les deux-tiers de leur peine. Sa libération anticipée a par conséquent été refusée.

Le texte complet de la décision du Président Robinson peut être consulté (en anglais) sur le site Internet du TPIY:

<http://www.icty.org/x/cases/kvočka/presdec/en/101108.pdf>

15 novembre

**Le TPIY remet à
la Bosnie-
Herzégovine les
premiers
comptes rendus
d'audiences
transcrits dans
les langues de la
région**

Le 12 novembre, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a remis au Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine la première série de comptes rendus d'audiences transcrits dans les langues de la région, dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des instances judiciaires nationales pour juger des affaires complexes de crimes de guerre. Une deuxième série de comptes rendus d'audiences a également été remis aux autorités croates. Jusqu'en octobre 2010, ces comptes rendus n'étaient disponibles que dans les langues officielles du Tribunal, l'anglais et le français.

« Il était regrettable que ces comptes rendus d'audience ne soient pas disponibles dans les langues des pays concernés. Je me réjouis par conséquent que le projet « Justice pour les crimes de guerre » nous donne l'occasion de remédier à cette lacune », a déclaré le Juge Patrick Robinson, Président du Tribunal. Les comptes rendus d'audiences envoyés aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine et en Croatie représentent environ 620 pages. Une autre série de comptes rendus devrait être remise fin novembre aux autorités de Serbie et début décembre aux autorités de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. En octobre, le Tribunal a remis 500 pages de comptes rendus d'audience aux autorités croates et 400 pages ont été remises aux autorités de Serbie plus tôt ce mois-ci. Dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre », le Tribunal prévoit de produire au moins 60 000 pages de comptes rendus d'audience dans les langues de la région.

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

15 novembre

**En voyage en
Serbie, le
Procureur
déclare que les
fugitifs restent la**

Le Procureur Serge Brammertz a rencontré à Belgrade le Président serbe, Boris Tadić; le Premier Ministre, Mirko Cvetković; et le Ministre et Président du Conseil national pour la coopération avec le Tribunal, Rasim Ljajić. Il a également rencontré Vladimir Vukčević, le Procureur chargé des crimes de guerre et d'autres membres du groupe d'intervention chargé d'appréhender les fugitifs.

« L'arrestation des deux fugitifs est la priorité numéro un du Tribunal » a déclaré le

principale priorité

Procureur à un groupe de journalistes à Belgrade. S'agissant de Ratko Mladić, Serge Brammertz a affirmé que « la réponse est en Serbie. C'est là que se trouvent les pistes qui mèneront à son arrestation. » « Il est évident qu'il n'est pas seul et qu'il bénéficie d'un réseau de soutien. », a-t-il poursuivi. Pour le Procureur, l'arrestation des fugitifs n'est soumise à aucun délai car si tel était le cas, cela signifierait que ceux qui sont à leur recherche savent où ils se trouvent.

Invité à commenter la coopération de la Serbie avec le Tribunal, le Procureur a déclaré qu'il était « impossible de donner une réponse noire ou blanche à cette question (...). Il y a eu des progrès depuis 2008, mais il reste du chemin à parcourir. » « Mon rôle est de m'assurer, au niveau opérationnel, que toutes les mesures possibles sont prises. Tout en reconnaissant qu'un certain nombre de personnes font un excellent travail, nous estimons qu'il est possible de faire mieux et que, dans plusieurs domaines, des efforts peuvent être entrepris de manière plus professionnelle et pluridisciplinaire. »

Cette visite en Serbie est la dernière d'une série de visites de travail effectuées par le Procureur en ex-Yougoslavie avant qu'il ne présente son rapport bi-annuel au Conseil de sécurité, en décembre.

15 – 19 novembre Des journalistes serbes au TPIY

Au cours d'un voyage organisé en coopération avec la Mission de l'OSCE en Serbie, un groupe de dix journalistes serbes a été accueilli par le Tribunal pendant la semaine du 15 novembre. Le groupe était composé de journalistes de *Radio Television Serbia* et *Vojvodina*, de *TV Pink*, des agences d'information *BETA* et *Tanjung*, de l'hebdomadaire *NIN*, et des quotidiens *Alo* et *Press*.

Au cours du point de presse hebdomadaire, Nerma Jelačić, chef par intérim du Programme de sensibilisation, a déclaré aux journalistes présents: « les médias en Serbie ont un rôle crucial à jouer dans le processus d'acceptation du passé et s'agissant d'aborder la question de la responsabilité des crimes de guerre. Nous espérons donc que leur visite leur donne un aperçu plus profond des travaux du Tribunal et les aide à améliorer leurs compétences en matière de couverture médiatique des procès pour crimes de guerre, afin que celle-ci soit informée, exacte et responsable. Le grand public serbe aura de ce fait une meilleure compréhension et une meilleure perception des travaux du Tribunal. »

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 22 NOVEMBRE – 03 DÉCEMBRE

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

LUNDI 22 NOVEMBRE

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 23 NOVEMBRE

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 24 NOVEMBRE

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 25 NOVEMBRE

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 26 NOVEMBRE

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

LUNDI 29 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 30 NOVEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

JEUDI 2 DÉCEMBRE

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 3 DÉCEMBRE

Salle d'audience II 09:00 – 13:45 **Perišić**, Procès

Les vacances d'hiver du TPIY auront lieu du lundi 20 décembre 2010 au vendredi 07 janvier 2011

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 124 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 124 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 63 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 31 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 37 accusés : 14 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur: +31.70.512. 89.43, beston@un.org
Nicolas Escot, Editeur assistant: +31.70.512. 59.81, escot@un.org
Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.